

SECTION RÉGIONALE
DE LA CONCHYLICULTURE POITOU-CHARENTES

**COMPTE RENDU de la REUNION
du Conseil d'Administration
Jeudi 24 juin 2010**

Etaient présents : voir liste ci-jointe.

Le Président Gérald VIAUD ouvre la séance à 17 h.

1./ Adoption du procès-verbal de la réunion du CA du 09 juin 2010

Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2./ Compte rendu du déplacement à Paris des 16 et 17 juin (cf. document joint) :

La lecture de ce compte rendu a fait l'objet des observations complémentaires suivantes :

- Confirmation est donnée que la déclaration de stock est prévue parc par parc. Par ailleurs, en aucun cas il ne s'agit d'un document à caractère fiscal. Cette déclaration recouvre un enjeu collectif et vise à connaître l'état de la production à un moment donné. Elle constitue à ce titre un outil d'aide à la décision.
- Demande est faite par un membre du Conseil pour que les indemnités calamités agricoles soient rendues publiques. Cette question devra être abordée en plénière.
- L'éventualité d'un moratoire sur la production d'huîtres triploïdes a été discutée. Le CNC souhaite qu'un débat ait lieu dans chaque région.

Un document support sera adressé aux Sections. Les écloseurs seront associés au débat, le but n'étant pas d'agir contre eux mais de prendre en compte le risque posé par l'éventuelle fertilité, même réduite, des huîtres triploïdes sur la structuration et le patrimoine génétique des stocks en élevage et des populations d'huîtres creuses sur le littoral Français.

Biovigilance n'a jamais détecté à ce jour huîtres pouvant être issues d'huîtres triploïdes.

3./ Assises de la conchyliculture :

Un compte rendu a été adressé par courrier électronique aux adhérents de la Section Régionale (cf. document). La présentation *powerpoint* du CNC diffusé lors des assises a été mise en ligne sur le site Intranet de la Section Régionale.

La reconstitution des stocks sera longue et difficile. La profession est dans une situation de survie et la mobilisation de mesures d'accompagnement des professionnels est absolument indispensable.

La reconduction des mesures mises en œuvre en 2009 à laquelle viendra s'ajouter l'aide aqua-environnementale va dans la bonne direction.

Pour le reste, le Conseil d'Administration s'accorde sur le fait qu'aucune piste permettant la reconstitution des stocks ne doit être négligée, que ce soit la voie de la sélection ou celle de l'importation pour testage.

A noter que pour la première fois, il a été question des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires et aux mutations incontrôlées des molécules chimiques qui se retrouvent dans le milieu.

4./ Point sur les indemnisations calamités agricoles 2009 :

Un courrier a été adressé à la DDTM pour demander un réexamen de plusieurs dossiers.

Une réunion sera organisée avec l'Administration la semaine prochaine.

5./ Indemnisation tempête Xynthia :

Beaucoup de professionnels sont en butée avec leur banque et ne pourront réinvestir. Pour cette raison, le nombre de dossiers d'indemnisation déposés sera inférieur aux estimations faites après la tempête.

350 dossiers ont été reçus à ce jour par les Affaires Maritimes. La date butoir fixée par la circulaire ministérielle est le 30 juin 2010 et sera maintenue. Un centre de gestion se trouve confronté à une difficulté interne de traitement des dossiers.

Un comité de suivi sera réuni fin juillet pour valider, sous forme globale, les dossiers déposés.

Les tableaux officialisant les aides seront transmis aux banques qui pourront, à partir de là, accorder des prêts en toute connaissance de cause.

La date butoir de la liquidation des aides pour des raisons d'annualisation budgétaire pourrait être avancée au 31 décembre 2010.

Après réception des factures, les dossiers définitifs seront transmis à Franceagrimer pour paiement.

Les dossiers les plus difficiles pourront faire l'objet d'une attention particulière.

6./ Questions diverses :

- La Section Régionale a saisi l'ensemble des communes pour demander une exonération des taxes portuaires 2010.
Plusieurs communes ont invité la Section Régionale à solliciter le Conseil Général pour une prise en charge de ces taxes.
- Face au développement des vols d'huîtres, il conviendrait de procéder à la nomination de gardes jurés dans chaque port ostréicole.
Le Conseil d'Administration donne son accord pour publier un communiqué de deux ostréiculteurs soupçonnés à tort de vols d'huîtres et qui ont besoin de tordre le cou à une rumeur qui leur empoisonne la vie.
- Décision est prise de réduire de moitié la subvention versée aux Caisses des péris en mer du bassin de Marennes Oléron.
- Le Conseil d'Administration réitère sa demande de fermeture des gisements naturels classés.

Compte rendu du déplacement à PARIS
Les 16 et 17 juin 2010

Une première réunion était organisée à la Direction des Pêches Maritime et de l'Aquaculture par Cécile BIGOT, Aurélia CUBERTAFOND, Olivier CUNIN (qui remplacera cette dernière dans quelques semaines) et Pierre HUSTACHE.

La profession, quant à elle, était représentée par Goulven BREST et Martial MONNIER. Toutes les Sections Régionales étaient présentes à l'exception de la Normandie et de Méditerranée.

L'ordre du jour comportait trois sujets :

1. Les arrêtés d'application du décret de 1983 modifié en octobre 2009, à savoir :

- Arrêté relatif à l'étendue des circonscriptions des commissions de cultures marines
- Arrêté relatif aux demandes d'autorisation d'exploitation de cultures marines
- Arrêté relatif aux modifications, suspensions et retraits de concessions de cultures marines
- Arrêté portant approbation du cahier des charges type des autorisations d'exploitation de cultures marines sur le DPM
- Arrêté relatif à la liste des titres de formation professionnelle dont la détention est requise pour l'appréciation de la capacité professionnelle conchylicole.

Ces arrêtés devraient faire l'objet d'une publication assez rapide.

La profession a insisté sur la nécessité de résoudre de toute urgence les difficultés posées par les dispositions du nouveau décret concernant la mise à l'affichage de toutes les substitutions de concessions. Des gages ont été donnés par la DPMA pour les substitutions à caractère familial, les substitutions qui interviennent dans le cadre d'une cession totale ou lorsqu'elles concernent des sociétés ;

2. la fiche de déclaration de production (de stocks) :

Cette fiche sera annexée à l'arrêté portant approbation du cahier des charges type des autorisations d'exploitations.

Cette déclaration annuelle de production aura un caractère obligatoire.

La période de production couverte par cette déclaration ira du 1^{er} juillet de l'année n-1 au 30 juin de l'année n.

Sera-t-elle mise en application en 2010 ?

3. les modalités de gestion à venir des calamités agricoles

Confirmation a été donnée que le dispositif était reconduit en 2010.

Goulven BREST a précisé que ce serait également le cas en 2011 et 2012 et n'a pas été démenti sur ce point par les représentants de la DPMA.

La DPMA a par ailleurs souligné qu'elle souhaitait intégrer dans la prochaine circulaire un certain nombre de critères destinés à plafonner l'indemnisation au niveau du Chiffre d'affaires, ce qui n'a pas été accepté par la profession.

L'éligibilité aux calamités sera conditionnée dès cette année à une déclaration préalable de mortalités.

Les notions de gros et de petits naissains seront abandonnées et pourraient être remplacées par la distinction entre naissains sur collecteurs toutes tailles et naissains en élevage toutes provenances et toutes tailles.

Tout le monde est tombé d'accord sur la nécessité d'un seul barème pour toutes les régions. Seule la Méditerranée conserverait un barème spécifique adapté à son mode de culture.

La profession s'est opposée à l'application d'un taux de mortalité naturelle.

Il est probable qu'un rendement par type de collecteurs sera imposé en Charente Maritime comme c'est le cas à Arcachon actuellement.

La profession a également demandé que les calamités 2010 couvrent toutes les classes d'âges (compte tenu des informations alarmantes qui remontent actuellement des régions).

-*-

La deuxième réunion a réuni au C.N.C. des représentants de l'IFREMER (Tristan RENAULT, Jean Pierre BAUD et Nathalie COCHENNEC), de la DGAL (Loïc AGNES et Denis LUCAS), de la DPMA (Aurélia CUBERTAFOND et Olivier CUNIN).

1^{er} sujet abordé : Importations d'huîtres en provenance du Japon :

Produits fixés :

L'introduction de produits fixés ne connaît pas de restriction et les sites sont identifiés par IFREMER.

3 sites sont ciblés.

50 huîtres par site seront nécessaires pour les analyses en pathologie.

Du naissain (n = 30 individus) et des adultes (n = 20) sont échantillonnés sur chaque site.

Les microorganismes pathogènes recherchés sont :

- Bonamia exitiosa, Perkinsus marinus, Microcytos mackini
- Marteilia refringens, Bonamia ostreae
- Martelloides chungmuensis

Les analyses seront réalisées par le laboratoire IFREMER de La Tremblade.

Animaux vivants :

La demande d'importation a déjà été formulée à la DGAL par le CNC par le courrier du 16/09/2009.

Le laboratoire de La Tremblade et des établissements privés disposant de l'agrément nécessaire pour l'importation et le maintien en quarantaine de ses produits, peuvent d'ores et déjà accueillir ces animaux.

Pour ce faire, le CNC fournit la liste des établissements répondant à ces conditions réglementaires.

Le Laboratoire de La Tremblade pouvant accueillir 150 à 200 individus, les autres animaux – à raison de 150 à 200 maximum par site – seront mis en quarantaine dans les établissements identifiés avant envoi pour analyses au laboratoire de La Tremblade. Les échantillons seront composés à 6.0 % de naissains et 40 % d'adultes.

Si les analyses sont satisfaisante à la fois sur les produits fixés et sur les animaux vivants, une autorisation d'immersion dans le milieu pourra être demandée à Bruxelles sans attendre les animaux issus d'une première et ou deuxième génération.

2^{ème} sujet abordé : l'expertise internationale sollicitée par le PDG de l'IFREMER concernant le plan de réensemencement de sauvegarde :

Cette expertise est globalement positive. Le PDG d'IFREMER a d'ailleurs signé le protocole de réensemencement. Quelques observations isolées, c'est-à-dire non partagées par l'ensemble des 04 experts, seront transmises pour information aux éclosiers signataires du protocole. Goulven BREST considère que les points soulevés n'engagent pas la profession.

3^{ème} sujet abordé : programme de sélection souches résistantes :

Goulven BREST a insisté sur le fait que ce programme ne pouvait être considéré comme étant de nature privée.

La réunion du 23 avec l'ARF doit permettre d'avancer sur le cofinancement des régions.

Le comité de pilotage du programme se réunira le 08 juillet au C.N.C.

4^{ème} sujet abordé : Plan de réensemencement de sauvegarde :

Olivier LABAN, pour Arcachon, a signé le protocole.

Un courrier sera préparé par le CNC pour bien expliquer les enjeux de ce plan de réensemencement et ses modalités de réalisation. Chaque professionnel pourra dès lors de déterminer en toute connaissance de cause. Le rôle du CNC et des SRC aura été de permettre la réalisation de ce plan et de faire en sorte que personne ne soit oublié.

~*~

En marge de ces deux réunions, ont également été évoqués :

1. L'état d'avancement de la plainte contre X déposée par le CNC
2. L'organisation des assises de la conchyliculture
3. Le lancement le plus vite possible d'une expérimentation du processus de détoxification par exondation (réunion CONSAUMOL) du 30 juin prochain.
4. Les mesures de soutien :
 - Les calamités agricoles sont donc confirmées ainsi que l'exonération des redevances domaniales qui doivent concerner l'ensemble du parcellaire
 - L'aide à la surface pour le maintien et l'entretien des concessions nonensemencées à toutes les chances d'aboutir selon le Président du C.N.C.
 - Les mesures de maintien de l'emploi (chômage partiel + formation) sont opérationnelles dans certaines régions et doivent désormais être étendues à tout le littoral.
 - La défiscalisation des aides à fait l'objet d'une réunion de travail à Bercy. Réunion difficile selon Goulven BREST. Une décision politique sera nécessaire pour débloquer la situation.
 - Une réunion de concertation avec l'ensemble de la GMS est impérative.
 - La circulaire permettant l'exploitation des gisements naturels est prête.
 - En revanche, le financement de l'audit de toutes les entreprises ostréicoles est loin d'être formalisé.
 - L'accès de tous les conchyliculteurs aux mesures AGRIDIF quel que soit leur statut social est acté.

~*~

Compte rendu des assises du 22 juin au Ministère de l'Alimentation, de l'agriculture et de la pêche.
Bonjour à tous,

Même si cela peut paraître choquant pour certains, 11 représentants professionnels ont été invités par le Ministre de l'Agriculture, face à plus de soixante fonctionnaires d'Etat, scientifiques et Parlementaires (mais cela est compréhensible car ces assises font suite en réalité aux travaux déjà présentés par les Sections Régionales et le CNC tout au long de ces derniers mois). Nos Députés des départements conchylicoles étaient également présents ainsi que leurs attachés parlementaires (Didier Quentin pour la Charente Maritime).

C'est le travail effectué par tous, services de l'Etat, DDTM, politiques, SRC, CNC qui fait que les assises ont lieu. Bien sûr cela prend beaucoup trop de temps mais la machine est lourde à remuer même si le cap semble bon. Car si l'on veut établir une stratégie d'avenir pour nos exploitations et pour la place de la conchyliculture sur le littoral, il faut, qu'on le veuille ou non, comprendre tous les étages des structures administratives, politiques, nationales et européennes. Côté représentants professionnels, seul 1 Président SRC était autorisé :

1. Goulven BREST, Président du CNC et Président de Bretagne Nord 2. Hervé GENOT, Président Bretagne Sud 3. Olivier LABAN, Président Arcachon 4. Philippe ORTIN, Président Méditerranée 5. Rémy HOURTEAU, Vice Président NORMANDIE 6. Patrick GUYAU, Vice Président PAYS de LOIRE 7. Gérald VIAUD, Président SRC POITOU CHARENTES 8. Stéphane ANGERI Président des écloveurs 9. Stéphane ALLAUME, OP 10. Daniel GUEMENE, Directeur Syndicat sélectionneurs avicoles et aquacoles 11. Renan HENRY, Président du CSO

Goulven BREST a présenté la filière conchylicole, son poids économique, social, environnemental, en faisant état des aides en cours, des mesures de soutien de l'Etat à la filière et des aides attendues.

Sur la vision de la profession et sur les défis que nous devons surmonter, je suis personnellement intervenu sur la détoxification des coquillages et principalement sur le fait que dans nos claires, celle-ci se faisait de façon naturelle (preuve apportée par les analyses lors de la fermeture du bassin).

Je me suis permis d'insister sur le fait que depuis notre dernier rendez-vous avec le Ministre le 26 mai, la situation s'était fortement dégradée et que 1 ostréiculteur sur 2 seulement avait été indemnisé au titre des calamités agricoles et que suivant ce calcul si rien n'était fait, cela serait 1 sur 3 en 2010, 1 sur 4 en 2011 et en 2012 !

J'ai également attiré l'attention sur les points suivants :

Les mortalités flambent à nouveau sur l'ensemble du Littoral français.

Comme en 2008 et 2009, elles touchent principalement les naissains et les juvéniles dans des proportions qui se situent pour l'instant entre 50 et 90 %. Plusieurs professionnels ont également déclaré des mortalités sur le demi-élevage (24 mois) et les huîtres adultes.

Les stocks d'huîtres marchandes disponibles sont en bout de course et les dernières rentrées financières normales se terminent sans aucune lisibilité quant à l'avenir.

L'ensemble des mesures mobilisées ne suffira pas pour permettre aux entreprises les plus touchées de se maintenir ou de sauvegarder les emplois.

Le risque d'une déstructuration de la filière est réel avec toutes les conséquences économiques, sociales et environnementales que cela suppose.

Le plan de réensemencement de sauvegarde, le programme de sélection de souches résistantes et l'importation d'huîtres en provenance de pays tiers en vue d'un repeuplement du milieu revêtent un caractère prioritaire et doivent obtenir un soutien sans faille des Pouvoirs Publics. Cela suppose la mobilisation des financements régionaux, nationaux, et européens et un accompagnement administratif efficace, rapide et souple.

En complément de ces programmes et des mesures individuelles déjà mobilisées, la profession a besoin pour que soit étudiée le plus rapidement possible une aide au maintien d'une ostréiculture durable et environnementale adossée à la superficie des concessions non mises en exploitation par manque temporaire d'approvisionnement en juvéniles. Cette mesure proposée par la SRC Poitou-Charentes est aujourd'hui reprise par l'ensemble de la profession et a reçu un premier accueil favorable de principe de la Commission Européenne.

L'unanimité qu'elle semble susciter, tient au fait qu'elle permettrait d'empêcher la constitution de friches ostréicoles susceptibles d'occasionner des dommages environnementaux, et de conserver le potentiel d'une des rares activités de production qui fournit des services éco-systémiques à son environnement (eutrophisation, biodiversité...).

La profession devra par ailleurs prendre des initiatives pour le bon déroulement de la prochaine saison de commercialisation. Une rencontre avec l'ensemble de la GMS est attendue dans les prochaines semaines.

Aussitôt la réunion terminée, Monsieur le Ministre Bruno LEMAIRE nous a assuré de l'obtention et de la mise en place rapide de cette aide à la surface pour le maintien et l'entretien du parcellaire ; ceci est une très bonne décision !

Je peux vous assurer que la mobilisation est générale. Méfions nous des divisions qui engendrent la désinformation et que ne peuvent satisfaire que certaines personnes. Les tentations sont fortes, restons unis et faisons face à l'agressivité qui reste mauvaise conseillère et de piètre gouvernance.

Vous trouverez sur le site internet www.src-poitoucharentes.com à la rubrique "mortalité" la présentation du travail du CNC, présentée par le Président Goulven BREST lors de ces assises.

Une dernière information, lors du renouvellement des élections au CNC. :

Goulven BREST a été réélu, Jean Pierre SUIRE élu Président des OP et moi-même Président du groupe Huîtres, ce qui m'a conduit comme Vice Président du CNC.

Devant le désarroi et l'incertitude générale, sachez tous que si je suis homme de dialogue, d'écoute et de consensus, Je n'ai jamais été adepte du béni oui-oui ! et je ne suis pas homme à me laisser faire pour défendre nos intérêts.

Meilleures salutations à toutes et à tous.

Votre Président, Gérard VIAUD

SECTION RÉGIONALE
DE LA CONCHYLICULTURE POITOU-CHARENTES




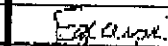

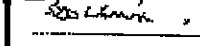

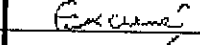
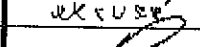

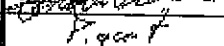


Liste de présence

Réunion du : CONSEIL D'ADMINISTRATION SRC POITOU CHARENTES

Le : 24 juin 2010

Heure : 17 Heures

Lieu : SRC Marennes

NOM	Prénom	Signature
AUBIER	Annie	
BARON	Jacques	
COIRIER	Daniel	
DURIVAUD	Benoît	
FAVIER	Philippe	
GRASSET	Michel	
MAIRE	Jacques	
MARGAT	Christophe	
MARISSAL	Eric	
MORANDEAU	Phillippe	
UDIN	Marc	
PAIN	Cyrl	
PORSAIN	Alain	
VIAUD	Gérald	
PIQUET (Francois)	Jean-Louis	
ROUSSEAU	KANDIEE	
BAVIER	Brigitte	
SIRET - Isabelle	Kristell	